

Une addition récente au système des Parcs Nationaux du Canada est le parc national des Highlands du Cap-Breton, étendue de 458 milles carrés, situé sur les limites septentrionales de l'île du Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse. Une superficie d'environ 10 milles carrés a été réservée comme parc national sur la côte nord de l'île du Prince-Edouard.

Les parcs spéciaux d'élevage ont été établis pour la protection de différentes espèces de mammifères sauvages menacées d'extinction, telles que le bison, le wapiti (élan), l'antilope à cornes fourchues, qui maintenant se multiplient dans des conditions naturelles dans d'immenses enceintes spécialement aménagées pour leurs besoins. Parmi ces parcs se rangent les parcs Elk Island et Buffalo, en Alberta, qui renferment de grands troupeaux de bisons, d'élans, d'orignaux et de chevreuils, et les parcs Nemiskam et Wawaskesy, aussi de l'Alberta, qui forment les sanctuaires de l'antilope.

Dans ces parcs nationaux la vie sauvage jouit de la plus grande protection et les conditions primitives naturelles sont maintenues dans la mesure du possible. L'administration locale des parcs est effectuée par des surintendants résidants, aidés de gardiens qui ont le double rôle de garde-chasse et de garde-forestier. Les moyens de récréation sont nombreux et variés et dans certains parcs des terrains de golf, des courts de tennis, des piscines, des pavillons de baigneurs et autres amusements ont été ajoutés aux attractions naturelles. Un bon nombre de parcs possèdent aussi des terrains de campement bien aménagés avec routes pour l'accommodation des automobilistes et autres visiteurs.

Les parcs nationaux du Canada sont accessibles soit par chemin de fer, soit par grandes routes pour automobiles. En plus d'être desservis par les réseaux de chemin de fer du Canadien Pacifique et du Canadien National la plupart des parcs sont ou traversés par ou reliés aux principales artères des grandes routes. La branche des Parcs Nationaux a construit plus de 600 milles de routes pour automobiles; ces routes peuvent résister à toutes les températures et elles ont grandement contribué à l'ouverture de plusieurs endroits de la plus pittoresque beauté. Les autres régions ont été rendues accessibles par la construction de pistes d'une longueur combinée de plus de 2,000 milles.

Traité des oiseaux migrateurs.—Ce traité et la législation l'appliquant à travers le Canada sont sous la juridiction de la branche des Parcs Nationaux du ministère des Mines et Ressources. Ce traité, effectif depuis 1916, a pour but la protection des oiseaux migrateurs du Canada et des Etats-Unis. Les renseignements concernant ce traité et les règlements concernant son application peuvent être obtenus du commissaire des Parcs Nationaux, à Ottawa.

Parcs provinciaux.—En outre des parcs nationaux dans tout le Canada, administrés par le gouvernement fédéral, la plupart des provinces maintiennent aussi des parcs provinciaux pour la protection de la vie sauvage et comme zones de récréation. Le parc Algonquin (2,740 milles carrés), en Ontario, et le parc des Laurentides (3,565 milles carrés), en Québec, sont parmi les plus grands.

Gibier et paysage.—Les ressources du Canada en attractions pour le sportsman et le touriste sont aussi uniques que variées. A mesure qu'augmentent le tourisme et ses exigences (les statistiques de l'industrie touristique sont indiquées au Chapitre XVI, comme une phase du Commerce Extérieur), de plus grandes régions de terres inhabitées sont devenues accessibles et des zones immenses inconnues jusqu'à présent peuvent maintenant être atteintes et traversées avec confort. Dans les régions boisées et non encore colonisées de chaque province il y a